



LES PETITS DÉJEUNERS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

10 MARS 2016

DE 8H30 À 10H30
À LA COMPAGNIE RÉGIONALE



La Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon a le plaisir de vous convier à **un temps d'échange entre acteurs du monde économique** (chefs d'entreprises, banquiers,...) **et élus** (députés, sénateurs, maires,...) :

**LA LOI SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT
DES ENTREPRISES, FICTION OU RÉALITÉ ?**

CRCC
COMPAGNIE
NATIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
LYON



LES PETITS DÉJEUNERS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

10 MARS 2016

DE 8H30 À 10H30

LA LOI SUR LES DÉLAIS
DE PAIEMENT DES ENTREPRISES,
FICTION OU RÉALITÉ ?

Cette première édition se propose de traiter de la problématique du non-respect de la loi sur les délais de paiement (dite loi LME), ses conséquences sur la santé des PME et plus généralement de l'économie française. Ces échanges seront l'occasion de rappeler les enjeux du crédit inter-entreprises, le contenu actuel de la loi, ses limites. Comment contribuer aux améliorations de la loi, en vue de faire évoluer les pratiques actuelles dans le but de servir l'Intérêt Général ?

AVEC LA PARTICIPATION DE

Bernard Gaud, Président du MEDEF Rhône-Alpes
François Turcas, Président de la CGPME du Rhône
Olivier Arthaud, Président de la CRCC de Lyon
Denis Le Bossé, fondateur du cabinet ARC, expert
en gestion du poste client et recouvrement de créances

PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.crcc-lyon.fr/crcc-de-lyon/petits-dejeuners-de-l-interet-general.html>

Les « petits dejeuners de l'Intérêt Général » sont une initiative des Commissaires aux comptes de Lyon.

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon souhaite ainsi initier un cycle de rencontres avec des décideurs publics et privés autour de thématiques essentielles pour la bonne marche de l'économie et de la société. La rencontre des élus et des entreprises peut apporter des pistes d'amélioration sur des sujets importants.

- > Expliquer les rôles respectifs du marché et de l'État dans la production de richesse,
- > Alerter les hommes politiques sur certaines lois inadaptées et inefficaces,
- > Sensibiliser les hommes politiques sur des avancées nécessaires, des idées innovantes, et des solutions pertinentes.
- > Confronter les regards des élus et des entrepreneurs,
- > Replacer la confiance et la croissance au cœur de l'économie !



Les intérêts individuels se coordonnent spontanément sur le marché et satisfont l'intérêt général. ADAM SMITH ,



**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES,
UN TIERS LÉGAL AU SERVICE
DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL !**

- > Garant de la fiabilité de l'information financière publiée par les entreprises
- > Gardien de la santé financière des entités auditées
- > Observateur averti du respect des lois et de la probité des pratiques dans le monde des affaires
- > Acteur et entrepreneur au service de l'économie
- > Indépendant

